

Année scolaire 2016 – 2017

Inscription à l'école de Maussane-les-Alpilles

Début des inscriptions : 1er février 2016

Date limite de dépôt des inscriptions : 22 avril 2016

L'inscription à l'école maternelle ou élémentaire publique du GROUPE SCOLAIRE CHARLES PIQUET se fait dans un premier temps en mairie et dans un second temps, pour son admission, auprès de la directrice ou du directeur de l'école.

Le dossier d'inscription concerne uniquement les nouveaux élèves :

- 1ere inscription à l'école maternelle, pour les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans d'ici le 31 décembre 2016,
- passage ou première inscription en CP,
- première scolarisation sur la commune de Maussane-les-Alpilles
- demande de dérogation hors commune

Si votre enfant ne change pas d'école, son inscription dans la classe supérieure sera effectuée automatiquement.

1^{ERE} ETAPE : INSCRIPTION EN MAIRIE

Le dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Il est à retourner complété et accompagné des pièces justificatives demandées **avant le 22 avril 2016**, date de limite de dépôt des inscriptions.

2^{EME} ETAPE : ADMISSION A L'ECOLE

Dès réception du certificat d'inscription de la Mairie : prendre contact avec la direction de l'école afin de procéder aux formalités d'admission. L'inscription devient définitive une fois l'admission prononcée par la direction de l'école.

Informations utiles :

- **Horaires d'ouverture de la Mairie** : du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h30 à 16h30 (le mercredi de 08h à 12h uniquement)

- **Adresse** : Mairie de Maussane-les-Alpilles – avenue de la Vallée des Baux – 13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

- **Téléphone** : 04 90 54 30 06

- **Mail** : mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr

- **Ecole maternelle publique Les Alpilles** : 04 90 54 51 09

- **Ecole élémentaire publique Charles Piquet** : 04 90 54 41 73